

CONTRAT DE CESSION DE DROITS SUR DES IMAGES PHOTOGRAPHIQUES

Entre les soussignés :

Monsieur Jean-Louis SCHMIDT, photographe inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de METZ sous le numéro TI 320 681 992, demeurant 27, avenue de la Liberté à 50 050 LE BAN SAINT MARTIN,

désigné ci-après **l'AUTEUR**

d'une part,

et

La VILLE DE ROUEN, représentée par...., agissant au nom et pour le compte de ladite Ville en vertu d'un arrêté de Monsieur le Maire de Rouen du 1er mars 2007 et en exécution de la délibération du Conseil municipal en date du 25 janvier 2008,

désignée ci-après **La Ville de ROUEN**

d'autre part.

Après avoir exposé ce qui suit :

La Ville de ROUEN a l'intention de disposer d'images de l'AUTEUR pour les utiliser dans ses actions de communication et de valorisation culturelle : réalisation d'œuvres éditées sur support papier, d'œuvres audiovisuelles, d'œuvres multimédia, diffusées sur tout support (Livres, Portfolio, CD-ROM, DVD-ROM, Films et Microformes, Diffusion en réseau) y compris en ligne, sur des sites web ou dans des programmes informatiques utilisés localement ou en réseau.

Il a été convenu :

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet d'établir les conditions de cession par l'AUTEUR des photographies décrites dans l'annexe jointe au présent contrat.

Les éventuelles acquisitions ultérieures, par la Ville de ROUEN, de photographies appartenant à l'AUTEUR nécessiteront de modifier l'annexe du contrat relative à la liste des images photographiques faisant l'objet de la cession de droit. La modification de cette annexe se fera par voie d'avenant.

Article 2 : Nature des droits cédés

Les droits cédés par l'AUTEUR concernent :

- l'utilisation des images réalisées par l'AUTEUR dans l'ensemble des produits réalisés par la Ville de ROUEN dans ses actions de communication et de valorisation culturelle, diffusés à titre gratuit ou payant ; qu'ils soient édités soit par la Ville de ROUEN seule, soit dans le cadre de coéditions, soit confiés à un éditeur ou tout autre structure habilitée par la Ville de ROUEN ;
- la diffusion gratuite ou payante de ces images en tant que telles par la Ville de ROUEN à des tiers.

Par le présent contrat, l'AUTEUR cède en exclusivité à la Ville de ROUEN les droits de reproduction et de représentation suivants :

- le droit d'enregistrement, de reproduction, d'exposition, de représentation et de diffusion, de tout ou partie de chaque image désignée dans l'annexe au présent contrat, sur tout support réalisé ou édité par la Ville de ROUEN et diffusé à titre gracieux ou payant, quels que soient le nombre, le format ou la norme du support ;

- le droit d'utiliser ces images, en tant que telles ou intégrées à des programmes informatiques utilisés localement ou en réseau (notamment dans des sites web et le réseau Internet ou par tout réseau similaire et ce, quel que soit le nombre de sites sur lesquels les images sont utilisées.
- Le droit de diffuser de manière gratuite et payante les photographies à des tiers,

En outre, l'AUTEUR autorise la Ville de ROUEN à retoucher ces images (recadrage, étalonnage...).

Article 3 : Étendue territoriale et durée

Les droits cédés par le présent contrat pourront faire l'objet par la Ville de ROUEN d'une exploitation tant sur le territoire français qu'à l'étranger.

Article 4 : Garantie, responsabilité

L'AUTEUR garantit à la Ville de ROUEN la jouissance des droits cédés conformément au présent contrat contre tout trouble, revendication ou éviction quelconque. Il déclare jouir sur les images de l'ensemble des droits patrimoniaux et moraux.

En cas de modification de ces images par le seul fait des spécificités et des capacités technologiques des moyens utilisés par la Ville de ROUEN ou par des manipulations informatiques de nature temporaire, la Ville de ROUEN ne pourra être tenue responsable d'atteinte à l'intégrité des œuvres.

Article 6 : Droit moral de l'AUTEUR

Sous réserve des dispositions de l'article 4, la Ville de ROUEN s'engage à respecter le droit moral de l'AUTEUR :

- en citant clairement son nom dans tous les crédits photographiques des supports qu'elle crée seul ou en partenariat ;
- en obligeant la citation de son nom de la part des utilisateurs ayant obtenu ces images par la Ville de ROUEN.

D'une manière générale, les parties conviennent donc d'interpréter la notion d'atteinte au droit moral de l'AUTEUR en la matière en appliquant strictement les dispositions de l'article 6 bis de la Convention de Berne du 9 septembre 1886 relative à la protection des œuvres littéraires ou artistiques (donc aux seules altérations qui portent atteinte à l'honneur et à la réputation de l'AUTEUR).

Article 7 : Durée

Les parties conviennent que la cession consentie aux termes du présent contrat est consentie pour la durée légale de protection du droit d'exploitation définie par le Code de la propriété intellectuelle.

Article 8 : Rémunération

Le coût de la présente cession est compris dans le prix de vente des photographies figurant dans l'annexe jointe.

Article 9 : Litiges – Contestations

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les contestations qui pourraient surgir sur la formation, l'interprétation ou l'exécution des clauses du présent contrat. Les parties pourront, en tant que de besoin, désigner un expert à cet effet. En cas de désaccord persistant, il est fait attribution de compétence aux tribunaux de Rouen.

Fait en quatre exemplaires à, le

Pour la Ville de Rouen,

L'AUTEUR

Annexe

Liste et prix de vente des images photographiques faisant l'objet du contrat

Devis n° 50 00031 du 7/12/2007 :

référence	Format en cm	Type	Quadri ou N&B	Nbre unités	Prix de vente unitaire HT
Rouen 1966-30009	18x24	négatif	N&B	1	95,00 €
Rouen (52) port	10x12	positif	Quadri	1	75,00 €
Rouen équipements 1972/1973 7302-7303-7305 7315-7319-7326 7330	18x24	négatif	N&B	7	90,00 €
Rouen équipements 1972 : 7304N-7413N-7305N	12x12,5	négatif	quadri	3	80,00 €
CD avec les vues numérisées		300dpi/tif			gratuit

Prix forfaitaire pour l'ensemble des 12 vues : 950,00 € H.T.

Devis n° 50 00033 du 5/01/2008 :

référence	Format en cm	Type	Quadri ou N&B	Nbre unités	Prix de vente unitaire HT
Déville Lès Rouen sté Vallourec 1977 N° 9423-9427	18x24	négatif	N&B	2	90,00 €
Déville Lès Rouen sté Vallourec 1977 N° 9426N	10x12	hégaatif	Quadri	1	75,00 €
Rouen équipements 1972/1973 7328-7327-7321 7337-7336-7313 7335	18x24	négatif	N&B	7	90,00 €
Rouen équipements 1972 : 7312N-7408N-7401N-7307N 7402N	12x12,5	négatif	quadri	6	80,00 €
CD avec les vues numérisées		300dpi/tif			gratuit

Prix forfaitaire pour l'ensemble des 16 vues : 1 220 € H.T.